

La société civile organisée aux XIXe et XXe siècles : perspectives allemandes et françaises

Colloque organisé par le CIERA

Lyon, du 24 au 26 janvier 2008

La notion de « société civile » est un terme largement répandu aujourd'hui, que ce soit dans les médias, dans le discours des acteurs politiques et sociaux ou encore dans les travaux de sciences sociales. Le colloque organisé par le CIERA à Lyon du 24 au 26 janvier 2008 sur le thème « la société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles : perspectives allemandes et françaises » devait réinterroger cette notion et la pertinence de son utilisation dans une perspective interdisciplinaire. La double dimension comparative, dans l'espace et dans le temps visait à confronter des définitions et des pratiques liées à la « société civile ». Pour éviter l'écueil d'une définition essentialiste du concept, les organisateurs du colloque avaient souhaité mettre l'accent sur la diversité des pratiques, des catégories et des institutions en cherchant à contextualiser les usages du concept. L'adjectif « organisée » venait justement rappeler la dimension empirique accordée à cette notion. Qualifiée « d'espace intermédiaire entre l'État, le marché et la société », la notion a été définie de multiples manières, par de multiples auteurs, pour de multiples besoins. La perspective comparative a très vite mis en évidence l'impossibilité d'utiliser une définition figée de cette notion. Pour donner un exemple, là où le français connaît une seule expression « société civile », l'allemand utilise deux termes, « Bürgerliche Gesellschaft » et « Zivilgesellschaft ». La première notion s'adapte bien à l'exemple de l'organisation des libraires-éditeurs allemands au début du XIX^e siècle (Julia Schmidt-Funke). Mais traduire ce terme par « société civile » en français ne serait-il pas, dans ce cas, anachronique ? Pour prendre un autre exemple, si l'on compare, comme l'a fait Sylvie Toscer-Angot, les associations catholiques en France et en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale, on se heurte à deux formes d'organisation différentes déterminées en partie par les rapports historiques qu'entretiennent dans chaque pays l'Église et l'État. De même, la société civile est parfois qualifiée « d'élément stabilisateur de démocratie ». Peut-on alors utiliser ce concept pour des pays non démocratiques sans risquer de faire un anachronisme ? Par ailleurs, la vulgarisation généralisée de cette notion tend à créer une sorte de trouble dans la communauté scientifique. La communication de Julien Auboussier et de Katharina Niemeyer s'est attachée à analyser entre autre l'évolution des notions de sociétés civiles dans la presse allemande et française entre le milieu des années 90 et 2007. L'analyse montre que cette notion a des significations multiples pour un même journal, qui varient selon les moments. Le sens même de la notion est très peu interrogé par les médias. Néanmoins il ressort de l'analyse que ce concept est opératoire : il fait référence à un acteur symbolique de la scène internationale, un acteur qui s'oppose sur un mode non violent à des institutions internationales. Ce terme sert à la construction d'un imaginaire social : la société civile existe sans exister, c'est un acteur qui se réunit, qui lutte... Bien que cette définition profane puisse faire l'objet d'une étude scientifique pertinente, le chercheur devrait se tenir à distance d'une utilisation du terme dans son sens commun en le réinterrogeant.

Une relation d'interdépendance entre l'Etat et la société civile

Un double questionnement revient en permanence sur l'utilisation de la notion de société civile. De quoi se prive-t-on si on l'utilise et de quoi se prive-t-on si on ne l'utilise pas ? Si l'on évite une définition normative, le concept de société civile réapparaît comme un concept scientifique efficace qui possède une réelle valeur heuristique. Sans en donner une définition essentialiste, le colloque a ainsi permis de préciser les contenus de ce concept, notamment à travers une réflexion sur les acteurs représentant la société civile dite organisée. Ces acteurs sont divers et variés. Leurs formes et leurs organisations évoluent et changent selon les contextes historiques, géographiques et culturels. Ils recoupent notamment les mondes associatifs, les groupes de pression, les organisations humanitaires, les corps intermédiaires... L'intérêt pour les acteurs a souvent conduit à s'interroger sur le rôle des représentants de la société civile face aux pouvoirs publics et au marché ainsi que sur leurs moyens d'action. Le terme de « relais des pouvoirs publics » est revenu à plusieurs reprises et avec lui la question de l'autonomie et du financement de ces acteurs. Transversales à tous les contextes spatio-temporels, ces questions ont souligné que l'État dépend souvent tout autant de la société civile qu'elle ne dépend de lui. Il y aurait donc une sorte de relation d'interdépendance entre les deux. Mais cela soulève d'autres questions, par exemple concernant l'humanitaire, peut-on dire que cette société civile remplace la place de l'État laissée vacante ? Ou bien faut-il considérer que les deux tiennent des rôles complémentaires ? Une autre interrogation concernant les caractéristiques de la société

civile concerne la question de la violence. Seules les organisations non violentes appartiendraient légitimement à la société civile. Mais que faire des organisations qui semblent, dans les actes au moins, légitimer le recours à la violence ? On voit bien ici encore qu'une définition figée ne saurait apporter de réponses satisfaisantes.

Pour conclure, la notion de société civile ne facilite probablement pas la comparaison dans la mesure où sa définition est toujours relative à un contexte précis. Elle peut néanmoins s'avérer très pertinente pour donner de la visibilité à des objets historiographiques peu étudiés. Son utilisation semble efficace pour délimiter des lignes de partage ou des tensions comme les limites de l'action des partis politiques, des associations... L'étude des tensions que la société civile révèle ainsi que l'étude des acteurs qu'elle met en lumière est de loin plus intéressante que la recherche d'une définition unique et consensuelle.

Enfin à une époque où se multiplient conjointement de nouveaux moyens de communications, de nouvelles formes de mobilisation comme les mouvements altermondialistes, il serait pertinent d'ouvrir une réflexion sur cette notion à une échelle européenne voire internationale. Une publication des actes du colloque est prévue aux Presses Universitaires de Lyon.

Emilie Elongbil Ewane
Sabine Caillaud